

M.PENET Albert

Cavalaire sur mer le 29 mai 2017

Monsieur Jean-Marie ZODO
Gérant de la société
SARL JMZ SERVICES
Domaine de la Madrague

83 420 LA CROIX VALMER

Objet : Enquête, au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement, relative à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation d'un lotissement de trois lots « Les Vignes de la plage » et la dérivation du ruisseau Cavalière sur le territoire de la commune de LA CROIX VALMER.

Ordonnance de désignation du Commissaire Enquêteur n°E17000018/83 du 02/03/2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Arrêté n° 2017/05 en date du 27 mars 2017 de Monsieur le PREFET du VAR prescrivant l'enquête publique du 24 avril 2017 au 24 mai 2017 inclus.

Monsieur Jean-Marie ZODO, Gérant,

Comme suite à ma désignation en qualité de commissaire enquêteur, je vous adresse ci-joint :


- En un exemplaire le PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS, dans lequel sont consignées les observations écrites ou orales, pour :

- la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation d'un lotissement de trois lots « Les Vignes de la plage » et la dérivation du ruisseau Cavalière sur le territoire de la commune de LA CROIX VALMER.

Vous disposez d'un délai de quinze jours, pour produire vos observations éventuelles.

Dans l'attente de celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Jean-Marie ZODO, l'expression de mes meilleurs sentiments

le 29 mai 2017
Reçu en main propre


A.PENET



Commissaire Enquêteur

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE LA CROIX VALMER
ENQUÊTE PUBLIQUE
Du 24 avril 2017 au 24 mai 2017

ARRETE n °2017-05 en date du 27 mars 2017 de Monsieur le PREFET du VAR

ORDONNANCE n° E17000018/83 en date du 02 mars 2017 de Monsieur le PRESIDENT du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULON

REALISATION D'UN LOTISSEMENT DE
TROIS LOTS « LES VIGNES DE LA
PLAGE » ET LA DERIVATION DU
RUISSEAU CAVALIERE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS

Je, soussigné Albert PENET, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite,
Agissant en qualité de COMMISSAIRE-ENQUETEUR,

Chargé par ORDONNANCE n° E17000018/83 en date du 02 mars 2017, de Monsieur le
PRESIDENT du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULON

De l'ENQUÊTE PUBLIQUE, prescrite par

ARRETE n° 2017-05 en date 27 mars 2017 de Monsieur le PREFET du VAR portant
ouverture et organisation d'une enquête publique au titre des articles L.123-1 et suivants du
code de l'environnement relative à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour
la réalisation :

**D'UN LOTISSEMENT DE TROIS LOTS « LES VIGNES DE LA PLAGE » ET LA
DERIVATION DU RUISSEAU CAVALIERE**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Etabli en application de l'article R.123-18 du code de l'ENVIRONNEMENT.

I-SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

NOTA :

Les observations du registre sont répertoriées avec la lettre « R »
Les observations par courrier sont répertoriées avec la lettre « L »
Les observations par courriel sont répertoriées par la lettre « M »

OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL :

-REF : L1-Madame Yvonne TRIAY- 9 Boulevard Electra-Domaine Meï Lésé-83420- LA CROIX VALMER, représentant l'Association « VIVRE DANS LA PRESQU'ÎLE DE SAINT TROPEZ.

Madame Yvonne TRIAY et l'association n'ont pas de raisons particulières pour s'opposer au détournement du ruisseau, si toutes les conditions sont requises pour un bon écoulement.

Ce lotissement les interpelle sur 3 points :

- Encore une zone agricole passée en zone urbanisable au dernier POS, sous prétexte de continuité d'urbanisation. Où s'arrêtera-t'on.
- Si les villas sont des résidences principales à l'usage des « actifs » du Golfe, nous sommes entièrement d'accord. Mais nous pensons, plutôt, que ce seront des résidences secondaires (dont il y a pléthore)- non-conformité avec le SCOT.
- L'évolution démographique déjà excessive à l'horizon 2025 (densification de +2,1 % par an) n'est pas en accord, non plus, avec les orientations préconisées par le SCOT (1% par an)

Albert PENET

Commissaire Enquêteur



CAVALAIRE SUR MER le 29 mai 2017

REÇU le 9 Juin 2017



Monsieur Jean-Marie ZODO
Gérant de la société
S.A.R.L. J.M.Z. SERVICES
Domaine de la Madrague
83420 LA CROIX VALMER

Monsieur Albert PENET

La Croix Valmer, le 6 juin 2017.

Objet :
Enquête publique
Lotissement trois lots « les vignes de la plage »
et dérivation du ruisseau cavalière.

Monsieur PENET commissaire enquêteur,

Suite à votre procès verbal de synthèse des observations en réponse à la rubrique « OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL » à Madame Yvonne TRIAY, je note que le détournement du ruisseau ne pose pas de problème.
Concernant les 3 points pour le lotissement, je laisse le soin à la mairie de LA CROIX VALMER, en charge du dossier, de juger en appuis avec le P.L.U. ce qui est possible ou pas.

Bien cordialement.

Jean- Marie ZODO.

